



# La société israélienne : vers la fragmentation ?

**Samuel Ghiles-Meilhac**

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE 2018/3 Automne**, PAGES 131 À 141  
ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

ISBN 9782365678179

DOI 10.3917/pe.183.0131

Date de mise en ligne : 14/09/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2018-3-page-131?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## La société israélienne : vers la fragmentation ?

Par **Samuel Ghiles-Meilhac**

**Samuel Ghiles-Meilhac**, docteur de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), enseigne à Sciences Po Paris. Il est chercheur associé à l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS-Paris 8). Sa thèse a été publiée sous le titre *Le CRIF. De la Résistance juive à la tentation du lobby*, Paris, Robert Laffont, 2011.

La société israélienne se fragmente. Quatre blocs y cohabitent plus ou moins paisiblement : les laïcs, les nationalistes-religieux, les ultra-orthodoxes et les Arabes. Chacun de ces blocs est représenté politiquement. Depuis plusieurs années, la droite – alliée à l'extrême droite – est au pouvoir. La popularité de Benjamin Netanyahu ne s'érode guère, malgré son implication supposée dans plusieurs affaires. Différents signaux laissent craindre une dérive illibérale d'Israël.

politique étrangère

Israël, en 70 ans d'existence, a connu des transformations phénoménales. La population du jeune État atteint aujourd'hui 8,8 millions d'habitants, soit une multiplication par 13 depuis la déclaration d'indépendance de mai 1948<sup>1</sup>. La répartition ethno-religieuse, telle que présentée par le Bureau central des statistiques, indique que trois-quarts des Israéliens sont juifs (soit 6,6 millions d'habitants), tandis que la population arabe, musulmane et chrétienne compte environ 1,9 million d'individus, soit 20,9 %<sup>2</sup>. Derrière cette progression démographique hors-norme, due à des vagues d'immigration de communautés juives de différentes parties du monde et à un taux de fécondité élevé, des mutations profondes de la composition de la société israélienne sont à l'œuvre. Ces dernières entraînant des recompositions des valeurs politiques, et provoquant des tensions qui se nouent autour de la définition de l'État.

1. Le Bureau des statistiques recense les citoyens israéliens où qu'ils vivent, et les individus vivant sur le territoire israélien, ce qui exclut de ces chiffres les populations palestiniennes de la bande de Gaza, sous le contrôle du Hamas, et de Cisjordanie.

2. Chiffres disponibles sur le site du Bureau central des statistiques : <[www.cbs.gov.il](http://www.cbs.gov.il)>.

## Israël aux quatre tribus

En 2015, le président Reuven Rivlin prononce un discours qui fait, depuis, référence sur les nouveaux clivages de la société israélienne<sup>3</sup>. Il identifie « quatre tribus » composant cette société. Trois tribus sont juives : les laïcs, les nationalistes-religieux et les ultra-orthodoxes. La quatrième tribu est arabe, composée à 80 % de musulmans sunnites, à 10 % de chrétiens et 10 % de druzes. Pour Rivlin, ces quatre tribus, qui devraient chacune représenter dans les années à venir plus ou moins un quart de la population du pays, signent la fin d'une société israélienne qui partageait en majorité une conception plutôt sécularisée des relations entre la religion et l'État, tout en confiant aux instances religieuses de nombreux aspects du droit personnel.

Le président exprimait son inquiétude face au cloisonnement culturel, politique et éducatif de ces quatre blocs : « Un enfant de Beth El [colonie nationaliste religieuse en Cisjordanie], un enfant de Rahat [ville bédouine arabe du Negev], un enfant d'Herzliya [commune de la classe moyenne supérieure laïque, située au nord de Tel Aviv] et un enfant de Beitar Illit [localité entièrement ultra-orthodoxe] – non seulement ne se rencontrent pas, mais sont éduqués dans des perspectives complètement différentes sur les valeurs fondamentales et le caractère désiré de l'État d'Israël. »

Pour Yedidia Stern, chercheur à l'Institut israélien de la démocratie, cette division entre quatre groupes est accentuée par l'incapacité de chaque groupe à penser une relation pacifiée avec les autres<sup>4</sup>. Les trois « tribus » juives d'Israël ne cherchent pas un *modus vivendi* sur ces questions, et leurs relations se résument à une série de conflits où chacun tente d'obtenir des gains, sur le champ politique, juridique ou culturel. Pour le chercheur, c'est la relative nouveauté de la souveraineté israélienne dans le temps long de l'histoire des Juifs qui explique cette difficulté à définir un cadre de négociation. C'est en effet la première fois dans l'histoire moderne qu'un État se définissant comme juif, où les Juifs sont majoritaires, doit trouver un point d'équilibre entre différents courants du judaïsme qui, lorsqu'ils vivaient en situation minoritaire (en Europe, en Amérique du Nord ou au Moyen-Orient) n'avaient pas à définir leurs relations pour une société entière.

3. Le président occupe une position honorifique en Israël, et n'exerce aucun pouvoir exécutif. Élu pour cinq ans par les membres de la Knesset, son mandat est renouvelable une fois. Reuven Rivlin a été élu à l'été 2014. Il est issu du Likoud.

4. Y. Stern, « Religion, State, and the Jewish Identity Crisis in Israel », Brookings Institute, mars 2017, disponible sur : <www.brookings.edu>.

Dans la prévalence d'une logique de confrontation, Yedidia Stern identifie quatre sujets de contentieux structurels au sein de la société juive israélienne, quant aux relations entre religion et État : le shabbat, la conversion, la conscription des ultra-orthodoxes et les lois régissant le mariage et le divorce.

Sans entrer dans les détails, chacun de ces sujets pose la question du monopole du rabbinat orthodoxe dans l'exercice de l'autorité sur les questions liées à la religion juive. La question du shabbat, qui fait que le jour chômé en Israël commence le vendredi en fin d'après-midi et se termine le samedi soir, signifie que les services publics, dont les transports et la plupart des commerces, sont fermés pendant cette période. Les conflits se sont multipliés ces dernières années pour l'ouverture de centres commerciaux le samedi. La question de la conversion est directement liée à la définition de la judéité, et se pose principalement pour les personnes ayant immigré en Israël et dont la judéité n'est pas reconnue par le rabbinat d'Israël. Elle se pose particulièrement pour des personnes venant des anciennes républiques soviétiques, d'Éthiopie, mais aussi des États-Unis où de larges mouvements juifs (*conservative* et *liberal*) ont une conception beaucoup plus ouverte de la transmission de la judéité, notamment pour les personnes dont seul le père est juif.

La conscription des ultra-orthodoxes constitue un serpent de mer de la vie politique israélienne depuis des décennies. En effet, un compromis entre David Ben Gourion et les principaux courants de l'orthodoxie avait été conclu dans les mois précédant la création de l'État. Il prévoyait que les jeunes hommes ultra-orthodoxes étudiant la Torah dans des *yeshivot* (écoles talmudiques) seraient exemptés du service militaire d'une durée de trois ans<sup>5</sup>. La part de la population orthodoxe augmentant, et les citoyens arabes étant eux aussi exemptés, près de la moitié des Israéliens ne servent donc pas dans Tsahal, institution centrale de cohésion nationale.

**Près de la moitié  
des Israéliens  
ne servent pas  
dans Tsahal**

Chacun de ces sujets fait l'objet d'affrontements politiques et juridiques, et peut mettre en cause la stabilité d'un gouvernement, notamment en raison du poids des partis religieux à la Knesset. Ainsi, en mars 2014, plusieurs centaines de milliers d'ultra-orthodoxes ont manifesté à Jérusalem contre la loi visant à étendre la conscription. Selon un sondage publié en juin 2018, une large majorité de la population (70 %) continue de soutenir

5. Pour une présentation de ce *modus vivendi*, voir D. Charbit, *Israël et ses paradoxes. Idées reçues sur un pays qui attise les passions*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2015, p. 77-88.

la mise en place d'une conscription obligatoire pour les jeunes issus du monde orthodoxe. Ce taux est de 80 % chez les Israéliens juifs laïcs ou traditionnalistes, contre seulement 11 % chez les ultra-orthodoxes<sup>6</sup>.

La question de la réforme des lois sur le mariage et le divorce est elle aussi ancienne. Le statut personnel est un héritage de l'empire ottoman, qui contrôlait ce territoire jusqu'à sa défaite de 1917, pendant la Première Guerre mondiale, contre les armées britanniques. Chaque communauté religieuse était régie par le système du *millet* et disposait d'un monopole d'autorité sur son groupe. Musulmans, juifs et chrétiens de différentes églises avaient à leur tête des dirigeants communautaires et religieux, qui détenaient le pouvoir en matière de droit personnel, en particulier pour le mariage et le divorce. Ce système a été maintenu sous le mandat britannique à partir des années 1920, puis conservé en Israël depuis 1948. Chaque individu ne peut donc se marier que dans sa communauté religieuse, et le mariage civil n'existe pas<sup>7</sup>.

Cette situation suscite de nombreux dilemmes. Les Juifs peu ou pas religieux doivent passer par un rabbin, reconnu par le grand-rabbinat d'Israël, donc orthodoxe, pour se marier. En outre, cette situation de monopole place certains Israéliens issus de l'ex-URSS, qui ne sont pas reconnus comme juifs par le rabbinat israélien, dans une situation très compliquée car ils ne peuvent se marier.

Ces quatre tribus bousculent les clivages passés de la société israélienne, notamment entre ashkénazes – Juifs originaires d'Europe et ayant composé pendant plusieurs décennies l'essentiel de l'élite politique –, et sépharades arrivés massivement d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient dans les années 1950 et 1960<sup>8</sup>.

Les tensions sur le rôle de la religion dans la prise de décision en matière de politiques publiques pèsent aussi considérablement sur les divergences d'appréciation quant à un règlement du conflit israélo-palestinien, plusieurs partis politiques de droite affirmant que le retrait de territoires d'*Eretz Israël* – l'Israël biblique, incluant la Cisjordanie et la partie orientale de Jérusalem – irait à l'encontre de la *halakha*, la loi juive.

6. Ces chiffres sont tirés de l'édition de juin 2018 de l'enquête mensuelle «Peace Index», disponible sur : <[www.peaceindex.org](http://www.peaceindex.org)>.

7. À noter qu'Israël reconnaît les mariages civils contractés dans des pays avec lesquels des accords juridiques existent. Ainsi, de nombreux Israéliens de toutes confessions se marient à Chypre, située à moins d'une heure de vol, puis font reconnaître leur union une fois de retour en Israël.

8. Pour une analyse détaillée et accessible des clivages ayant prévalu en Israël jusqu'à la fin du xx<sup>e</sup> siècle voir C. Klein, *La Démocratie d'Israël*, Paris, Seuil, 1997.

Lors de l'évacuation unilatérale de l'armée et des colons israéliens de la bande de Gaza, l'argument religieux a été mobilisé par des opposants au retrait, qui invoquaient la supériorité de la loi juive sur l'état de droit et les décisions du Parlement.

L'actualité israélienne a aussi été marquée par de vives controverses autour d'une population, particulièrement fragile et n'appartenant à aucune des quatre tribus : les migrants africains. Plus de 60 000 personnes, originaires pour la plupart d'Érythrée et du Soudan, sont arrivées en Israël ces dix dernières années. Ces migrants passent par l'Égypte, après avoir traversé le désert du Sinaï. Un grand nombre d'entre eux vivent dans les quartiers pauvres du sud de Tel-Aviv, où l'opposition d'une partie des habitants à leur présence est forte. Au printemps 2018, le gouvernement a envisagé de contraindre une partie de ces réfugiés à quitter Israël, vers des pays tiers comme l'Ouganda ou le Rwanda, lesquels ont démenti avoir signé tout accord en ce sens. Des manifestations de protestation contre cette politique d'expulsion ont conduit le Premier ministre à abandonner ce plan de départs forcés, sans toutefois apporter de solution durable au statut de ces milliers de personnes, dont des enfants nés sur le territoire israélien.

### **Vers un affaiblissement des principes démocratiques ?**

Ces dernières années ont été marquées par une multiplication d'initiatives, parlementaires et extra-parlementaires, ciblant partis politiques, intellectuels et associations de gauche opposés à l'occupation de la Cisjordanie. Cette offensive politique et culturelle des mouvements nationalistes et religieux, incarnés notamment par le ministre de l'Éducation Naftali Bennett, la ministre de la Culture Miri Regev et celle de la Justice Ayelet Shaked, vise à réduire les espaces d'expression de groupes présentés par leurs détracteurs comme hostiles à Israël. Les personnes revendiquant un soutien à la campagne *Boycott, Divestment, Sanctions* (dite BDS), mais aussi les artistes et intellectuels critiquant l'occupation et certaines organisations non gouvernementales (ONG), comme *Breaking the silence*<sup>9</sup> sont pris à partie.

Dans la même logique, les manifestations d'attachement à l'identité palestinienne des citoyens arabes d'Israël (comme la commémoration de la *Nakba*, de l'exode de centaines de milliers de Palestiniens lors de la première guerre israélo-arabe de 1948-1949, notamment en raison d'expulsions) sont aussi limitées par une loi de 2011 autorisant le ministère

9. Association d'anciens conscrits ayant servi dans les territoires occupés palestiniens et souhaitant faire connaître au public, israélien comme international, les violations des droits de l'homme qu'implique l'occupation. Voir sur : <[www.breakingthesilence.org.il](http://www.breakingthesilence.org.il)>.

du Budget à réduire des subventions à une entité (association, collectivité locale) qui aurait « commémoré le jour de l'indépendance ou de l'établissement de l'État comme un jour de deuil<sup>10</sup> ». La loi n'a, cependant, jamais été utilisée jusqu'à présent.

**La volonté de limiter  
le débat démocratique  
est le fruit  
des transformations  
de la société**

Cette volonté de limiter le débat démocratique, très vif en Israël, est le fruit des transformations de la société. Comme le constate l'historien Ran Halévi, « pendant un demi-siècle, le paysage social du pays s'est composé d'une large majorité enracinée dans l'héritage du sionisme politique, d'origine principalement européenne, laïque, socialiste pour l'essentiel, mais élargie jusqu'à la droite libérale<sup>11</sup> ». Et c'est l'affaiblissement durable de la gauche, la radicalisation de la droite nationaliste, et le poids grandissant des discours messianistes qui transforment en profondeur les fondamentaux de la société israélienne.

Pour certains observateurs, cette dérive pourrait même conduire à une remise en cause du caractère démocratique de l'État. Pour l'historien Zeev Sternhell, auteur de nombreux ouvrages sur le nationalisme et le fascisme, « en Israël pousse un racisme proche du nazisme à ses débuts », notamment en raison de l'intention de plus en plus nette d'une partie des formations de droite d'annexer les territoires palestiniens sans accorder l'égalité des droits politiques à leurs habitants, créant ainsi une situation d'apartheid<sup>12</sup>. Dans une tribune au *Monde*, Sternhell se lance dans une comparaison entre le sort des Juifs avant la guerre et celui des Palestiniens aujourd'hui. Pour l'historien, ce rétrécissement de la démocratie libérale est une conséquence de la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens depuis juin 1967 et d'une logique discriminatoire à l'égard de tout ce qui ne correspond pas aux canons du courant religieux et nationaliste de la droite israélienne.

Cette dérive illibérale, qui anime une partie du gouvernement israélien, est appréciée diversement en fonction du positionnement politique des citoyens. Les personnes interrogées qui se placent à droite sur l'échiquier politique sont 28 % à partager ce constat, contre 55 % du centre et 75 % de la gauche. Ces clivages se retrouvent dans l'appréciation de l'état

10. Pour une traduction en anglais de la loi, voir sur : <[www.adalah.org](http://www.adalah.org)>.

11. R. Halevi, « Situation de la démocratie israélienne », *Le Débat*, vol. 193, n° 1, 2017, p. 59-71, disponible sur : <[www.cairn.info](http://www.cairn.info)>.

12. Z. Sternhell, « En Israël pousse un racisme proche du nazisme à ses débuts », *Le Monde*, 12 février 2018, disponible sur : <[www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)>. Parmi les nombreuses réponses à cette tribune, notons celle du journaliste Ben-Dror Yemini : B.-D. Yemini, « Depuis quarante ans, Zeev Sternhell essaie de faire passer Israël pour un État fasciste », *Le Monde*, 26 février 2018, disponible sur : <[www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)>.

de la démocratie. Si une majorité d'Israéliens se dit en désaccord avec l'affirmation selon laquelle « le gouvernement démocratique est en grave danger en Israël », une forte majorité des sondés se déclarant de gauche (75 %) valide cette appréciation. Ce taux est aussi élevé chez les sondés arabes israéliens (70 %) <sup>13</sup>.

### La longévité politique de Benjamin Netanyahu

Comment cette fragmentation de la société et cette pente illibérale se manifestent-elles dans l'exécutif israélien ?

En Israël, le pouvoir exécutif revient au Premier ministre, chef du gouvernement qui s'appuie sur une majorité au Parlement, la Knesset. Celle-ci est constituée d'une chambre unique de 120 membres, élus à la proportionnelle intégrale sur scrutin de liste dans une circonscription nationale unique. Le seuil pour obtenir des élus est, depuis le scrutin de 2015, de 3,25 % des suffrages exprimés. Benjamin Netanyahu est chef de l'exécutif depuis 2009. Il est, avec David Ben Gourion, le Premier ministre qui a exercé le pouvoir le plus longtemps <sup>14</sup>. La présente coalition gouvernementale est issue des élections de mars 2015. C'est le 34<sup>e</sup> gouvernement d'Israël depuis 1948. Cette coalition comprend sept partis <sup>15</sup>. Le Likoud, avec ses 30 sièges, est le parti le plus puissant, parti traditionnel de la droite israélienne dont ont été issus Menahem Begin, Yitzhak Shamir ou Ariel Sharon. Il forme une coalition avec Foyer juif (8 sièges), parti nationaliste-religieux de Naftali Bennett, ministre de l'Éducation ; Israel Beitenou (5 sièges), formation de droite laïque dirigée par Avigdor Liberman, ministre de la Défense ; le nouveau parti Kulanu (10 sièges) ; et deux partis religieux. Kulanou est une formation centriste, dont les revendications portent essentiellement sur les questions de pouvoir d'achat. Elle a participé pour la première fois aux élections lors du scrutin de 2015. Judaïsme unifié de la Torah (6 députés) et Shass (7 députés) sont deux partis religieux, le premier représentant plutôt l'orthodoxie ashkénaze, le second étant une émanation du judaïsme sépharade, notamment d'origine marocaine.

L'opposition parlementaire se compose de partis du centre, de gauche et arabes. Le Camp sioniste, qui rassemble le Parti travailliste (dont les derniers Premiers ministres ont été Yitzhak Rabin, Shimon Peres et Ehoud

13. Ces chiffres sont tirés de l'édition de mai 2018 de l'enquête mensuelle « Peace Index » disponible sur : [www.peaceindex.org](http://www.peaceindex.org).

14. Il avait déjà exercé la fonction de Premier ministre voici deux décennies, de 1996 à 1999. Benjamin Netanyahu a donc été Premier ministre 12 ans. David Ben Gourion a, lui, occupé la fonction de Premier ministre de 1948 à 1953 puis de 1955 à 1963.

15. Voir la composition détaillée sur : <https://knesset.gov.il>.

Barak notamment) et Hatnuah, de l'ancienne ministre des Affaires étrangères Tzipi Livni, dispose de 24 sièges. Le parti centriste et laïque de l'ancien journaliste Yaïr Lapid, dirigeant de Yesh Atid (« Il y a un avenir ») dispose de 11 sièges. Le Meretz, parti sioniste libéral de gauche, dispose de 5 sièges. La Liste unie est le fruit du rassemblement de quatre formations politiques, représentant principalement les Palestiniens d'Israël : le parti communiste Hadash et les trois partis arabes – le Mouvement islamique, Ta'al (Mouvement arabe pour le renouveau) et les nationalistes de Balad. Cette liste, emmenée par Ayman Odeh, avocat de Haïfa, a remporté 13 sièges, ce qui en fait le troisième groupe parlementaire.

L'actualité israélienne est rythmée depuis plusieurs mois par les enquêtes policières visant Benjamin Netanyahu et son entourage, notamment pour différents scandales de corruption, et qui entraînent des manifestations sporadiques dans le pays et des appels à sa démission. L'étau semble se resserrer, puisque son épouse Sara a été mise en examen le 21 juin 2018 pour « fraude » et « abus de confiance ». Le Premier ministre rejette les accusations, affirmant que ses opposants politiques et la presse complotent pour le renverser.

### Les sondages indiquent une situation paradoxale

Les sondages indiquent une situation paradoxale. Interrogés sur la sincérité du Premier ministre alors que ce dernier clame son innocence dans les affaires de corruption qui lui sont reprochées, les Israéliens déclarent en majorité ne pas le croire. Pourtant, sa popularité reste relativement stable, avec le soutien d'un peu moins d'un Israélien sur deux. Surtout, aucun de ses successeurs potentiels, de droite, du centre ou de gauche, ne bénéficie d'une confiance égale ou supérieure à celle qui lui est accordée. Même si une majorité d'Israéliens ne croit pas aux explications du Premier ministre sur ses démêlés judiciaires, il continue de bénéficier d'un soutien substantiel dans l'opinion.

Benjamin Netanyahu apparaît comme un élément de stabilité, et il a su, au fil des années, composer des coalitions lui assurant une majorité. Il peut notamment s'appuyer sur les bons chiffres de l'économie. La situation économique et sociale d'Israël est caractérisée par de forts contrastes. La croissance y est forte, de l'ordre de 4 % en 2017, et les chiffres du premier trimestre 2018 indiquent une poursuite de cette dynamique. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 38 277 dollars, et le taux de chômage de 3,4 %<sup>16</sup>. L'inflation reste faible, à moins de 2 %. « L'économie israélienne s'est développée

16. Voir sur : <<https://data.oecd.org>>.

de façon plus rapide et plus cohérente que pratiquement n'importe quelle autre économie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis les 15 dernières années» déclarait en mars 2018 Alvaro Pereira, chef économiste de l'OCDE par intérim.

Toutefois, les atouts économiques du pays, dans les domaines de la haute technologie, de la médecine et de l'armement par exemple, s'accompagnent de très fortes inégalités sociales, dans une économie où le désengagement de l'État se poursuit depuis la fin des années 1970<sup>17</sup>. En 2018, environ 1,8 million d'Israéliens – dont 842 300 enfants – vivaient dans la pauvreté, soit un quart de la population – un des taux les plus élevés d'un pays membre de l'OCDE. Si le taux de chômage est bas, la part des travailleurs pauvres dans la population active est élevée. La pauvreté est en particulier très forte chez les Juifs orthodoxes, ainsi que dans la population arabe. En dépit des longues manifestations de l'été 2011 à Tel-Aviv contre le coût de la vie, la donne politique n'a pas été bouleversée.

Le Parti travailliste, dirigé depuis juillet 2017 par Avi Gabbay qui a triomphé d'Amir Peretz (ancien président du parti et ancien ministre de la Défense) cherche à regagner en crédibilité après de longues années d'affaiblissement. Avi Gabbay se positionne au centre dans le but de regagner des électeurs, sans succès pour le moment, les sondages de ces derniers mois donnant sa formation en troisième position derrière le Likoud et le parti centriste Yesh Atid.

Malgré les violences sporadiques au Nord (Syrie) et au Sud (Gaza), l'absence de conflit généralisé, le maintien d'une coopération avec les voisins jordanien et égyptien, et les signes de rapprochement avec l'Arabie Saoudite, donnent au Premier ministre une image de responsable pragmatique. De plus, sa mobilisation diplomatique et médiatique continue sur le dossier du nucléaire iranien. Sa dénonciation, accompagnée d'actions militaires, de la présence iranienne (et de ses alliés du Hezbollah) en Syrie aux côtés du pouvoir de Bachar Al-Assad lui assure les faveurs d'un public toujours sensible à la mise en avant des intérêts sécuritaires du pays, en dépit de l'absence d'horizon politique pour le règlement du conflit avec les Palestiniens.

### **Le projet de loi « Israël, État-nation du peuple juif »**

Un projet de loi fondamentale, porté par le gouvernement, intitulé, « Israël, État-nation du peuple juif », en discussion depuis plusieurs

17. J. Bendelac, « Du dirigisme militaro-industriel au libéralisme civil : l'économie israélienne dans tous ses états », *Politique étrangère*, vol. 78, n° 1, 2013, p. 37-49.

années, concentre toutes ces tensions, et pourrait constituer un point de bascule dans l'histoire de la démocratie israélienne. Israël n'ayant pas de Constitution, les lois fondamentales adoptées depuis sa création ont un statut particulier, et sont considérées comme des textes de consensus et de référence<sup>18</sup>. Cette loi est présentée comme visant à renforcer le caractère juif de l'État. La déclaration d'indépendance de 1948 énonce qu'Israël « assurera une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe ; il garantira la pleine liberté de conscience, de culte, d'éducation et de culture ». La loi fondamentale de 1992 définit Israël comme un « État juif et démocratique<sup>19</sup> ».

Le projet de loi « Israël, État-nation du peuple juif » a une vocation interne et externe. En interne, il s'agit pour ses promoteurs de défendre une identité uniquement juive de la collectivité israélienne. L'hébreu deviendrait la seule langue nationale<sup>20</sup>. L'arabe ne serait plus langue officielle, tout en bénéficiant d'un statut spécial, non précisé. Une autre disposition, dans le projet présenté début juillet 2018, a suscité de vives inquiétudes car elle inscrivait dans la loi la possibilité de villes ségréguées, où les habitants pourraient refuser l'installation de personnes issues d'un autre groupe ethnique ou religieux. En d'autres termes, des villes juives pourraient interdire à des citoyens arabes d'y habiter, et des villes arabes pourraient faire de même avec des Juifs.

La version adoptée par la Knesset, par 62 voix contre 55, le 19 juillet 2018, ne contenait plus cet article qui était devenu : « L'État voit le développement des implantations juives comme une valeur nationale et agira pour encourager et promouvoir ce but et sa consolidation<sup>21</sup>. » Quelles seront les interprétations juridiques de cette nouvelle formulation ? Est-ce que des villes pourront défendre le principe d'exclusion de nouveaux habitants sur cette base ? Il est trop tôt pour l'affirmer avec certitude.

La loi vise aussi un objectif diplomatique. En définissant Israël comme « État-nation du peuple juif », il s'agit d'inscrire dans le marbre une demande formulée auprès de l'Autorité palestinienne lors des dernières négociations de 2013-2014 : que les Palestiniens reconnaissent Israël comme « État juif », et abandonnent leurs revendications sur un droit au retour des réfugiés palestiniens.

18. Sur l'évolution du statut des lois fondamentales voir C. Klein, *La Démocratie d'Israël*, op. cit., p. 125-139.

19. Voir sur : <<http://knesset.gov.il>>.

20. Ce projet de loi, modifié depuis, est disponible en anglais sur : <[www.justice.gov.il](http://www.justice.gov.il)>.

21. La version du texte votée le 19 juillet 2018 est disponible sur : <<https://knesset.gov.il>>.

Ce projet de loi «pourrait affaiblir le peuple juif et les Juifs dans le monde et en Israël et pourrait même être utilisé par nos ennemis», s'alarmait en juillet 2018 le président Reuven Rivlin. Ce dernier, pourtant issu du Likoud, émet régulièrement des mises en garde au gouvernement de Benjamin Netanyahu sur les atteintes à la démocratie. Il dénonce ainsi un texte qui autoriserait «la discrimination et l'exclusion sur des bases ethniques». Ces craintes, partagées par des partis d'opposition et des associations de Palestiniens citoyens d'Israël, mais aussi par des organisations juives américaines et des représentants de l'Union européenne, sont corroborées par le conseiller juridique du Parlement Eyal Yinon, qui indique qu'il n'y a pas «d'équivalent dans aucune Constitution dans le monde» de l'article qui permettait l'établissement de communautés ségréguées<sup>22</sup>. Ce texte adopté, un point de rupture au sein de la société israélienne, notamment avec ses citoyens arabes, et dans le monde juif entre Israël et une partie de la diaspora, pourrait être franchi.

Près d'un quart de siècle après l'assassinat, en novembre 1995, du Premier ministre Yitzhak Rabin par un extrémiste juif opposé au processus de paix, les conflits qui traversent la société israélienne, bien que s'exprimant dans le cadre démocratique, sont lourds d'incertitudes pour un État qui a su prouver au fil des décennies sa force et sa résilience.



### Mots clés

Israël  
 Société israélienne  
 Conflit israélo-palestinien  
 Benjamin Netanyahu

22. J. Lis, «Could Harm Jews' Israeli President Warns Jewish-only Communities Undermine Zionist Vision», *Haaretz*, 10 juillet 2018, disponible sur : <[www.haaretz.com](http://www.haaretz.com)>.